RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07745
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2020 sous le numéro de dépôt 10342

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/10342

Type d'acte : Décision(s)

Déposant :

Nom/dénomination : SUEZ

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 433 466 570

N° gestion : 2010 B 07745

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

Catherine GRATZER
Conservateur des Impôts
Enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NANTERRE 3
Le 22/01 2020 Dossier 2020 00007320, référence 9214P03 2020 A 01245
Enregistrement : 0 € Publicité : 0 €
Total liquidé : Zéro Euro
Montant reçu : Zéro Euro
Le Contrôleur des finances publiques

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 485 450 316 euros
Siège social : Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DÉFENSE
433 466 570 R.C.S. NANTERRE

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DE SUEZ
DU 16 janvier 2020

1. AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Etant rappelé que :

- par décision prise le 26 février 2019, réitérée le 14 mai 2019, le Conseil d'administration de la Société a déterminé les principales caractéristiques de l'offre réservée aux salariés, appelée « **Sharing 2019** » mise en place dans le cadre des 19ème et 20ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 (l'« **Offre Réservée aux Salariés** ») et a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour mettre en œuvre Sharing 2019 ;

- le Directeur Général a décidé, le 12 décembre 2019 de fixer les prix de souscription comme suit :

(i) Il a fixé à 10,52 euros le prix de souscription des actions pour la formule classique (soit 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant le 12 décembre 2019) et à 11,84 euros le prix de souscription des actions pour la formule multiple (soit 90 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant le 12 décembre 2019), dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe (le « **PEG** ») et du Plan d'Epargne Groupe International (le « **PEGI** ») (19ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 mai 2019) ;

(ii) il a fixé à 11,84 euros le prix de souscription des actions (soit 90 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant le 12 décembre 2019) au profit de la société Sharing International Employees, filiale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), l'établissement bancaire retenu pour fournir la couverture des SARs dans le cadre de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019.

Les dates de la période de souscription/ rétractation ont été fixées du 13 au 17 décembre 2019 inclus.

- le Directeur Général a décidé le 15 janvier 2020 de fixer le prix de souscription des actions à émettre au titre du *Share Incentive Plan* au Royaume-Uni (« **SIP** ») dans le cadre de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019. Ce prix de souscription a été fixé à 13,52 euros ;

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

Après avoir pris connaissance :

- des demandes de souscription des bénéficiaires adhérents au PEG et au PEGI dans le cadre des formules classique et multiple et du montant de l'abondement afférent à ces demandes de souscription ;

- des demandes de souscription des bénéficiaires éligibles au SIP au Royaume-Uni et du montant de l'abondement afférent à ces demandes souscriptions ;

- de la demande de souscription de la société Sharing International Employees, filiale de CACIB, au titre de la couverture des *Stock Appreciation Rights* (« **SAR** ») ;

Le Directeur Général de la Société constate que le total des actions résultant des demandes de souscription et des abondements afférents aux demandes susvisées est supérieur au plafond global de 10 millions d'actions pour les augmentations de capital au titre des 19ème et 20ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2019 et qu'il y a, dès lors, lieu de procéder à une réduction, selon le mécanisme de réduction fixé par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 26 février 2019 et du 14 mai 2019.

Après avoir procédé à cette réduction, le Directeur Général constate que :

1.1 Augmentations de capital au titre de la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 :

1.1.1. Souscription du FCPE « SUEZ Classique France Relais 2019 » et du FCPE « SUEZ Actionnariat France » au titre des demandes de souscription des bénéficiaires adhérents au PEG

Connaissance prise :

- du bulletin de souscription du FCPE « **Suez Classique France Relais 2019** » au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEG ;
- du bulletin de souscription du FCPE « **Suez Classique France Relais 2019** » au titre de l'abondement afférent aux demandes de souscription des bénéficiaires adhérents au PEG ;
- du bulletin de souscription du compartiment « **Suez actionnariat multiple 2019 France**» du FCPE « **Suez actionnariat France**», au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEG ;

Le Directeur Général de la Société :

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par le FCPE « **Suez Classique France Relais 2019** » s'élève à 1 070 422 actions dont 202 855 actions au titre de l'abondement

 Décide que les 1 070 422 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 9 938 224,84 euros compte tenu du prix de souscription fixé à 10,52 euros pour la formule classique et du traitement des rompus, dont 811 420 euros au titre de l'abondement ;

 Décide de libérer les actions souscrites au titre de l'abondement bénéficiant aux adhérents au PEG par incorporation à due concurrence des sommes à prélever sur le poste « **Primes liées aux Capital Social** » ;

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par le compartiment « **Suez actionnariat multiple 2019 France** » du FCPE « **Suez actionnariat France** », s'élève à 5 576 410 actions ;

 Décide que les 5 576 410 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 66 024 694,40 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 11,84 euros pour la formule multiple et du traitement des rompus.

1.1.2 Souscription du FCPE « Suez shareholding classique INT relais 2019 » et du **FCPE « Suez shareholding Classique SAR Int Relais 2019 » et du FCPE « Suez shareholding international » au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEGI**

Connaissance prise :

- du bulletin de souscription du FCPE **« Suez shareholding classique INT Relais 2019 »** au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEGI ;

- du bulletin de souscription du FCPE **« Suez shareholding Classique SAR INT Relais 2019 »** au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEGI ;

- du bulletin de souscription du compartiment **« Suez shareholding multiple 2019 P INT »** du FCPE **« Suez Shareholding International »** au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEGI,

- du bulletin de souscription du compartiment **« Suez shareholding multiple 2019 NP INT »** du FCPE **« Suez Shareholding International »** au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEGI.

Le Directeur Général de la Société :

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par le FCPE « **Suez shareholding classique INT relais 2019** » s'élève à 306 719 actions.

 Décide que les 306 719 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 3 226 683,88 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 10,52 euros pour la formule classique et du traitement des rompus.

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par le FCPE « **Suez shareholding Classique SAR INT Relais 2019** » s'élève à 24 031 actions.

 Décide que les 24 031 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 284 527,04 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 11,84 euros pour la formule multiple et du traitement des rompus.

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par le compartiment **« Suez shareholding multiple 2019 P INT »** du FCPE « Suez Shareholding International », s'élève à 1 468 031 actions.

 Décide que les 1 468 031 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 17 381 487,04 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 11,84 euros pour la formule multiple et du traitement des rompus.

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par le compartiment **« Suez shareholding multiple 2019 NP INT »** du FCPE « Suez Shareholding International », s'élève à 295 233 actions.

 Décide que les 295 233 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 3 495 558,72 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 11,84 euros pour la formule multiple et du traitement des rompus.

1.1.3 Souscription de BNP Paribas SA ayant reçu mandat des bénéficiaires du PEGI en Allemagne (formule classique uniquement), au Canada, au Chili, en Espagne (formule classique uniquement), en Italie, en Pologne, et aux États-Unis pour souscrire en leur nom des actions en direct

➢ Connaissance prise du bulletin de souscription de BNP Paribas SA ayant reçu mandat des bénéficiaires du PEGI en Allemagne, au Canada, au Chili, en Espagne, en Italie, en Pologne et aux États-Unis pour souscrire en leur nom des actions en direct et du certificat du dépositaire émis par BNP Paribas SA, Agence Centrale Entreprises,

Le Directeur Général de la Société :

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par BNP Paribas SA pour le compte des bénéficiaires visés ci-dessus s'élève à 306 471 actions ;

 Décide que les 306 471 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 3 324 740,76 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 10,52 euros pour la formule classique et 11,84 euros pour la formule multiple et du traitement des rompus, soit 230 209 actions souscrites dans le cadre de la formule classique et 76 262 actions souscrites dans le cadre de la formule multiple.

En conséquence de ce qui précède, le Directeur Général de la Société :

- Constate que les souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEG et au PEGI ont été intégralement libérées par apport en numéraire et que les souscriptions au titre de l'abondement bénéficiant aux adhérents au PEG ont été intégralement libérées par incorporation à due concurrence des sommes prélevées sur le poste **« Primes liées aux Capital Social »** ;

- Décide que le montant total de l'augmentation de capital réservée aux bénéficiaires adhérents du PEG et du PEGI dans le cadre de la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 s'élève à 103 675 916,68 euros par émission de 9 047 317 actions nouvelles de 4 euros de valeur nominale chacune ;

- Décide que la différence entre la valeur nominale des actions et le prix d'émission des actions nouvelles qui s'élève à 67 486 648,68 euros constitue une prime d'émission et décide d'affecter ladite prime au compte **« Primes liées au Capital Social »**.

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

1.2 Augmentations de capital au titre de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019

1.2.1 Souscription de Yorkshire Building Society Trustees dans le cadre du SIP au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires au Royaume-Uni

➢ Connaissance prise du bulletin de souscription de Yorkshire Building Society (YBS) Trustees pour les actions souscrites dans le cadre du SIP au titre des souscriptions des bénéficiaires au Royaume-Uni, et du certificat du dépositaire émis par BNP Paribas SA, Agence Centrale Entreprises ;

Le Directeur Général de la Société :

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par YBS Trustees dans le cadre du SIP s'élève à 20 094 actions dont 5 098 actions au titre de l'abondement ;

- Décide que les 20 094 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 223 137,92 euros, dont 20 392 euros au titre de l'abondement, compte tenu du prix de souscription fixé à 13,52 euros et du traitement des rompus ;

- Constate que les souscriptions des bénéficiaires ainsi que l'abondement y afférent ont été intégralement libérées par apport en numéraire ;

En conséquence, décide que :

- le montant total de l'augmentation de capital réservée à YBS Trustees au titre du SIP dans le cadre de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 s'élève à 223 137,92 euros par émission de 20 094 actions nouvelles, de 4 euros de valeur nominale chacune ;

- la différence entre la valeur nominale des actions et le prix d'émission des actions nouvelles qui s'élève à 142 761,92 euros constitue une prime d'émission et décide d'affecter ladite prime au compte « Primes liées au Capital Social».

1.2.2 Souscription de la société Sharing International Employees, filiale de CACIB au titre de la couverture des SARs

➢ Connaissance prise du bulletin de souscription de la société Sharing International Employees, filiale de CACIB pour les actions souscrites dans le cadre de la couverture des SARs et du certificat du dépositaire émis par BNP Paribas SA, Agence Centrale Entreprises,

Le Directeur Général de la Société :

- Constate que le nombre total d'actions souscrites par la société Sharing International Employees, filiale de CACIB dans le cadre de la couverture des SARs s'élève à 902 639 actions ;

 Décide que les 902 639 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 10 687 245,76 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 11,84 euros pour la formule multiple et du traitement des rompus ;

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

- Constate que la souscription de CACIB a été intégralement libérée par apport en numéraire.

En conséquence, décide que :

- le montant total de l'augmentation de capital réservée à la société Sharing International Employees, filiale de CACIB dans le cadre de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 s'élève à 10 687 245,76 euros par émission de 902 639 actions nouvelles de 4 euros de valeur nominale chacune ;

- la différence entre la valeur nominale des actions et le prix d'émission des actions nouvelles qui s'élève à 7 076 689,76 euros constitue une prime d'émission et décide d'affecter ladite prime au compte « Primes liées au Capital Social».

En conséquence de ce qui précède, le Directeur Général de la Société CONSTATE QUE :

- l'augmentation de capital réservée aux bénéficiaires adhérents du PEG et du PEGI dans le cadre de la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 ; et

- les augmentations de capital dans le cadre de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2019 soit :

 - l'augmentation de capital réservée à YBS Trustees dans le cadre du SIP, et

 - l'augmentation de capital réservée à la société Sharing International Employees filiale de CACIB dans le cadre de la couverture des SARs.

Etant réalisées,

DÉCIDE de porter le capital de la Société de 2 485 450 316 euros à 2 525 330 516 euros par la création de 9 970 050 actions de 4 euros de valeur nominale chacune ; et

- Rappelle que les actions émises au titre des augmentations de capital précitées porteront jouissance courante ;

- Décide d'imputer l'ensemble des frais liés à ces augmentations de capital sur le montant des primes d'émission correspondantes ;

- Décide de prélever sur ces primes d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;

- Renvoie à une décision ultérieure éventuelle le fait de traiter les conséquences des défauts de paiement qui pourraient résulter d'une décision des autorités locales dans certains pays, et notamment en Chine.

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570

2. MODIFICATIONS DES STATUTS

En conséquence des augmentations de capital ci-dessus, le Directeur Général de la Société :

- Décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

 « ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

 Le capital social est fixé à la somme de deux milliards cinq cent vingt-cinq millions trois cent trente mille cinq cent seize euros (2 525 330 516 €). Il est divisé en six cent trente-et-un millions trois cent trente-deux mille six cent vingt-neuf (631 332 629) actions d'une valeur nominale de quatre (4) euros chacune »

- Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer tous actes, dépôts, formalités et publications nécessaires ;

- confère tous pouvoirs à Monsieur Hervé Lavisse, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de mettre en œuvre cette décision et de conclure et signer toutes lettres d'instructions, déclarations et, plus généralement, tous documents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Bertrand Camus
Directeur Général

Copie certifiée conforme
AROD / 14/02/2020 12:00:02
N° de dépôt - 2020/10342 / 433466570